

Image not found or type unknown



Heures supplémentaires et récupération

Par **tibo28**, le **01/11/2008 à 10:34**

Bonjour, J'ai une question concernant les heures supplémentaires. Je suis chauffeur routier et basée sur 208 heures mensuels. Si je fais 258 heures, donc, 50 heures supplémentaires, est-ce que ceci me donne droit à 50 heures de récup ou à 75, sachant que si ils seraient payés, je toucherais une majoration de 50 % pour les heures dépassant la base.